

ScuBa Diving Club Marne et Gondoire

Club affilié à la FFESSM sous le n° 07770901

La pratique de la plongée est une expérience épanouissante, ouverte à tous dès huit ans, et dépourvue de tout danger dans le cadre d'un établissement expérimenté comme celui qui vous reçoit.

Cette pratique est régie en France par l'Arrêté du 22 juin 1998, modifié 2000, affiché sur les murs de l'établissement.

AUTORISATION PARENTALE ou TUTELAIRE POUR LES MINEURS

Je soussigné _____, responsable légal, autorise le mineur _____ à pratiquer la plongée subaquatique ainsi que les activités annexes dans le cadre des activités du club et en toutes connaissances des risques encourus .

En outre, j 'accepte que les responsables du club ou ses moniteurs autorisent en mon nom, une prise en charge médicalisée vers un service approprié en cas de besoin

Fait à _____ le _____

Signature